



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale des Affaires Culturelles
Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine de l'Oise**

Jean FOISIL
Architecte des Bâtiments de France
03 44 38 69 40
sdap.oise@culture.fr

Beauvais, le **04 SEP. 2023**

**La Préfète de l'Oise
à
Monsieur le Maire de Blacourt**

Objet : PAC servitude MH église de Blacourt
Pièce(s) joint(e)s : Arrêté de protection et périmètre de 500m

Monsieur le Maire,

L'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques de l'église de Blacourt (section A, parcelle 153) pris par Monsieur le préfet de région, vous a été notifié par courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles en date du 5 juillet 2023.

En complément de cette notification et conformément aux articles L 621-30, R132-1 et suivants du Code de l'urbanisme, il vous revient de procéder à une mise à jour du document d'urbanisme de votre commune pour y intégrer la servitude générée par la protection de ce monument.

Vous trouverez en annexe de ce courrier le tracé du périmètre de 500 mètres de servitude. Ce périmètre est dès à présent reporté dans la base Atlas du Patrimoine consultable sur Internet à l'adresse suivante <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

Vous voudrez bien, Monsieur le Maire, me rendre compte de cette mise à jour.

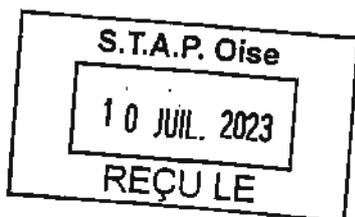
La Préfète,


Catherine SÉGUIN



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction régionale des affaires culturelles

**Arrêté préfectoral portant inscription
au titre des monuments historiques
de l'église Saint-Martin de BLACOURT (Oise)**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Georges-François LECLERC en tant que préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 9 février 2023 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'église Saint-Martin de BLACOURT (Oise) présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en tant qu'église caractéristique de l'architecture rurale médiévale du Pays de Bray picard, dont la charpente lambrissée en forme de carène renversée se singularise par son ampleur, la qualité de son décor peint et sculpté, son authenticité, et sa datation précise - 1515 -, qui en fait un jalon précoce dans le riche corpus local ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Est inscrite au titre des monuments historiques l'église Saint-Martin de BLACOURT (Oise), en totalité, figurant au cadastre de BLACOURT (Oise), section A, parcelle 153, tel que délimité sur le plan annexé au présent arrêté ;

Et appartenant à la commune de BLACOURT (Oise), dont le siège est au 3 Place Yvonne Genty 60650 BLACOURT (Oise) et identifiée au répertoire SIREN 216 000 737. Celle-ci en est propriétaire par un acte passé antérieurement au 1^{er} janvier 1956.

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf

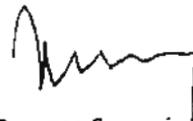
Article 2

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, au propriétaire, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, pour le préfet de région, et chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au service de la publicité foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le - 5 JUIN 2023



Georges-François LECLERC



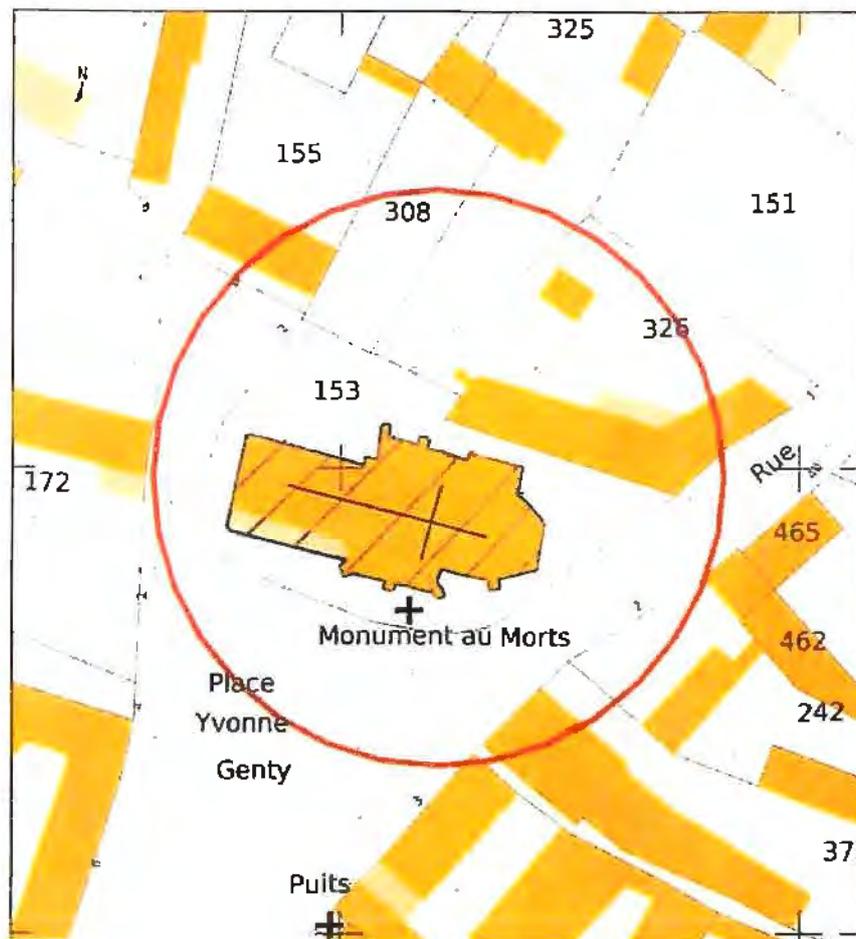
**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté préfectoral portant inscription
au titre des monuments historiques
de l'église Saint-Martin de BLACOURT (Oise)

Plan annexé



12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf



Périmètre de 500 mètres